

**Fiche : accès à la scolarisation des enfants étrangers
non francophones en situation précaire**

Rappel du code de l'Education : En France l'instruction est obligatoire pour tout enfant de 6 à 16 ans résidant sur le territoire français, quelle que soit sa nationalité.

Constat :

Il y a depuis quelques années une présence importante sur la CUB de ressortissants étrangers non francophones en situation précaire. Parmi eux, un certain nombre vit dans des squats.

La complexité pour accueillir ce type de public a vite révélé des disparités importantes entre les écoles et entre les collèges. Le travail des professionnels et des associations investies dans l'accompagnement social et sanitaire de ces familles en est rendu plus difficile.

Objectif de cette fiche :

Cette fiche constitue un **vade-mecum afin de clarifier les modalités d'accès à la scolarisation** et la prise de contacts nécessaires pour les acteurs concernés.

1 – Inscription des élèves

1 – 1 Principes

Il est convenu pour les maternelles des possibilités d'inscription de 3 jusqu'à 6 ans.

A titre dérogatoire, en petite section (exemple : enfant né en 2008 pour l'année 2011-2012), une inscription en cours d'année peut être envisagée pour un enfant qui n'a jamais été scolarisé auparavant.

Les dossiers d'inscription peuvent se retirer de 2 façons :

- soit par les familles ou leurs référents directement au Point Info Familles au 1^{er} étage du 11 rue père Louis de Jabrun du lundi au vendredi de 8h30 à 18h (le plan avec les horaires est joint au présent protocole)
- soit par téléchargement par les structures d'aide sur le site de «bordeaux.fr», rubrique «vie quotidienne» – «écoles primaires» - onglet de gauche «inscriptions» - page centrale «inscriptions à l'école», le formulaire téléchargeable et imprimable est en bas de page

Le dossier doit être rapporté une fois rempli au Point Info Famille par les familles, accompagnées ou pas d'un référent, ou par un référent **muni des pièces justificatives** en cas d'empêchement des familles :

- pièce justificative : les photocopies des passeports mentionnant les noms et prénoms des parents et des enfants avec les dates de naissance.
- aux côtés de l'adresse administrative, la domiciliation réelle du squat est à ajouter sur le dossier, éventuellement par le nom usuel comme «le Nautilus», afin d'affecter les enfants sur les écoles proches de leur résidence.

Le référent des familles indique également sur le dossier d'inscription son nom, adresse, courriel et téléphone afin d'avoir un double du courrier du service Education (au format PDF) et pouvoir être contacté en cas de problème par le service ou le directeur d'école.

1 – 2 Admission au sein de l'école

Une fois décidée l'affectation, un **certificat d'inscription** part à l'adresse administrative des familles ainsi qu'au référent en parallèle. Le directeur de l'école est informé de l'inscription.

Le référent se charge de solliciter un rendez vous auprès du directeur d'école ; la famille se présentera munie du certificat pour procéder à l'admission. A cette occasion, le directeur lui expliquera le fonctionnement et les horaires de l'école. Un traducteur est essentiel lors de ce rendez vous.

2 – Questions diverses

La mise à jour des **vaccins** n'est pas un préalable aux inscriptions par la mairie, mais l'est pour l'admission effective à l'école. Elle est vérifiée par les directeurs d'école. Une fois l'affectation actée, les médecins scolaires (coordonnées en fin de document) ou Médecins du monde procéderont à ces vaccinations.

L'assurance scolaire, responsabilité civile et individuelle accident, si elle est fortement recommandée par l'Education Nationale, **n'est obligatoire que pour les activités facultatives**, c'est-à-dire les sorties incluant la totalité de la pause déjeuner ou dépassant les horaires habituels de la classe. Son absence n'est donc pas un obstacle formel à l'admission à l'école.

Le dossier de **restauration scolaire** est inclus dans le dossier d'inscription. L'absence de revenus doit y être mentionnée afin que le tarif adapté puisse s'appliquer. Un certificat d'admission sera envoyé à l'adresse administrative et au référent qui suit la famille. Une carte sera délivrée, elle est exigée quotidiennement. Elle est à recharger au Point Info Famille.

Pour les enfants en âge d'être scolarisés au collège

L'affectation des élèves est de la compétence exclusive de l'inspecteur d'académie. Les enfants et leurs familles ne doivent pas se présenter au collège de leur choix.

En outre, il est essentiel de vérifier le niveau d'acquisition de la langue française afin de favoriser une affectation adaptée (niveau de maîtrise du français, acquis dans la langue d'origine, absence éventuelle de scolarisation antérieure...). La démarche doit donc se dérouler selon les séquences ci-dessous.

1 – Evaluation du niveau de maîtrise du français

Le référent en charge du suivi prend rendez vous avec les familles au CASNAV pour évaluer les acquis scolaires des élèves étrangers nouvellement arrivés en France.

(Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et Voyageurs)

CIO de Talence, Allée Rene Laroumagne 33400 Talence

05 57 14 08 02 ce.casnav@ac-bordeaux.fr

Le CASNAV transmet ensuite le résultat de ces tests et ses propositions à l'inspection académique qui procède à l'affectation de l'élève.

2 – Affectation dans un collège

L'inspection académique notifie aux collèges concernés et aux familles l'établissement d'affectation. Une copie au référent (par courriel si possible) pourra être adressée.

Lorsque les Classes d'Accueil sont saturées, le collège le plus proche du lieu de domiciliation réelle sera privilégié dans la mesure du possible. Conformément aux objectifs académiques relevant de la population scolaire à besoins spécifiques, les élèves nouvellement arrivés en France seront accompagnés dans le cadre de la personnalisation des parcours.

Le dossier de l'élève est constitué des résultats des tests du CASNAV, de la présentation des pièces d'identités originales et de leurs photocopies. Y figureront également les coordonnées du référent en charge du suivi de la famille afin de favoriser le contact par le collège en cas de besoin.

3 – Inscription au sein du collège

Une fois l'affectation actée, le référent et la famille pourront solliciter un rendez-vous auprès du principal du collège afin que leur soient expliquées les modalités de fonctionnement du collège (horaires de l'élève, règlement intérieur plus largement).

ANNEXE

Référents potentiels des établissements scolaires et du service Education :

- **Médecins du monde** : docteurs Paul Lanusse Cazale et Laurent Seban, David Dumeau 2, rue Charlevoix de Villiers Bordeaux Bacalan 05.56.48.52.52
- **Centre d'Orientation Sociale Quancard** : Mr Jean Pierre Descamp, 25, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 33140 Villenave d'Ornon 05.56.87.23.62
- **Correspondants de quartier** : secteur Bacalan, Mr Rivière et Mme Thior, secteur Lac Mme Bubotte, Régie de quartier Habiter Bacalan, 62 rue Joseph Brunet 05.56.39.54.19
- **Correspondants de quartier** : secteur Chartrons Nord et Grand Parc, Mr Bouzaboun et Mme Chaillaux, Bastide Mme M'Baye et Mr Forgues, Bordeaux sud, Milles Lacoste et Bertetti, Association des centres d'animation de quartier de Bordeaux 10 rue Vilaris 05.57.59.13.80
- **Romaquitaine** : Jérôme Lobao romaquitaine@gmail.com
- **CCAS** : Laurent Chivallon 74 cours saint Louis, 05.57.89.38.06
- **Secours Catholique** : 05.56.98.35.29, gironde@secours-catholique.org

Médecins scolaires

- Secteur Nord : Docteur Creuze, 5 rue Gouffran, 05.57.87.13.66 Vaccinations le mercredi de 9h à 12h et sur rendez vous
- Secteur Bastide : Docteur Lassere Diouf 47 rue de Nuits, 05.56.32.74.48
Vaccinations le mercredi de 9h à 12h et sur rendez vous
- Secteur Bordeaux sud : Docteur Amathieux, 10 rue Vilaris, 05.57.95.93.80
Vaccinations le mercredi de 9h à 12h et sur rendez vous
- Secteur Ouest Caudéran : Docteur Quien-Sarrazy, 30 avenue Charles de Gaulle 05.56.02.97.04 Vaccinations le mercredi de 9h à 12h et sur rendez vous

Référent Education nationale

- Nicolas Cartron : Secteur Bastide nicolas.cartron@laposte .net